



CTM JS du 2 février 2021. Déclaration liminaire.

Jeunesse, ENGAGEMENT(?) et sport

1

Une grande part de nos missions ne pourraient s'exercer sans les associations.

Ce jour est le deuxième de l'examen de la Loi confortant les principes de la République. Le chapitre 2 concerne les associations qui sont nos principales partenaires dans le champ du sport et de l'éducation populaire. Notre action d'agents de l'Etat dans le champ éducatif vise précisément à conforter les principes de la République, sans réserves. Cela guide nos relations avec les associations. Mais le projet de Loi ne fait qu'ajouter de la complexité et de la confusion là où il conviendrait simplement de faire vivre des dispositions qui existent déjà. Nos collègues « sciences économiques et juridiques, pratiques coopératives » que l'on a pas consultés, de même que les DDVA, pourraient expliquer que la *charte des ENGAGEMENTS réciproques* construite avec les associations et des collègues aujourd'hui en retraite de la DJEPVA, fait l'objet d'une simple circulaire. Elle pourrait être reconnue dans la Loi plutôt que de créer un *contrat d'ENGAGEMENT républicain* dont on ne sait rien, qui va concerner de fait des associations qui se soumettent déjà à des engagements et des contrôles. Les associations qui visent la déstabilisation de l'ordre public ne demandent pas de subventions, ni d'agrément JEP ou Sport.

Ce sont les services de Jeunesse et Sports au final qui seront en charge d'expliquer, de former et de mettre en œuvre. Sincèrement, nous allons manquer d'arguments pour défendre ce passage d'un régime de partenariat et de confiance à un régime d'injonction et de contrôles. Clairement, le ministre de l'Intérieur fait sa Loi. Cette loi n'est pas celle d'un ministre de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, et de l'engagement ! Ainsi, l'introduction, dans le projet de Loi, de la responsabilité d'une association de l'agissement d'un de ses membres entraîne une nouvelle responsabilité pour les dirigeants. Cela risque d'accentuer la crise des engagements associatifs. N'avons-nous pas pour mission le développement de l'ENGAGEMENT ? Lequel ?

2

Nous nous battons depuis 10 ans pour un pôle éducatif, pas pour des LDG « Education Nationale » mais pour refonder nos métiers, les inscrire clairement dans le champ éducatif. Ces dix années et plus ont fait des dégâts sur les métiers. Il faut réparer, reconstruire, refonder. Vite. Pour EPA cela passe par une réaffirmation des expertises, des compétences, des spécialités nécessaires à la déclinaison des politiques publiques éducatives tout au long de la vie sur les territoires, tant dans le sport que l'éducation populaire.

Nous nous sommes engagés dans un chantier avec la DJEPVA, nous avons travaillé à une refonte du concours. Nous avons revu les spécialités. Nous avons pris ce risque parce que nous avons l'ENGAGEMENT d'une poursuite du travail sur la formation. Nous avons envoyé nos contributions. Reconduire les formations à l'identique est d'une grande violence. Certes il reste des chantiers sur les recrutements et les moyens, mais il est désormais prioritaire d'engager le chantier de la FPC et de la FPS. Nous affirmons qu'il s'agit d'une question qui concerne les cabinets et les directions métier d'abord. C'est notre deuxième alerte dans ce CTM.

Nous vous avons adressé dans un cadre intersyndical très large, un courrier relatif à la mise en œuvre de la FPS et de la FPC. Quelles réponses ? Quels ENGAGEMENTS de votre part ?

3

Le protocole relatif au dialogue social est signé. C'est un soulagement. Maintenant l'enjeu est de le mettre très rapidement en œuvre. Qui installe les comités de suivi, comment ? Quelle procédure de désignation des représentants des syndicats, selon quelles échéances ? Dans ces instances nous pourrions faire un véritable état des lieux.

4

La création de l'Agence produit les effets redoutés : le syphonnage d'effectifs des DRAJES, placés (pour un temps ?) dans les CREPS. Ce devait être la haute performance ce sera aussi le haut niveau. Dans une interview à *Acteurs publics*, Claude Revel, ancienne déléguée interministérielle à l'intelligence économique, explique : « Les logiques d'agenciarisation et de démembrement de l'État ont entraîné une dilution de la responsabilité des acteurs publics. A force de s'abriter derrière des compétences extérieures et d'externaliser, les compétences internes se perdent. »

Nous y sommes. Qui portera la responsabilité d'un petit nombre de médailles ? Qui portera la responsabilité d'un petit nombre de pratiquants ?

5

Tient en un mot : recrutez !